

Résolution présentée par la délégation de la

République d'Arménie

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Reconnaissance de la République d'Artsakh en tant qu'Etat indépendant

L'Assemblée Générale,

Préoccupée par l'aggravation des conflits récents entre la République d'Arménie et la République d'Azerbaïdjan concernant la région du Haut-Karabagh et par les violences subies par la population arménienne,

Craignant l'avènement d'une politique de « désarménisation » dirigée par les Azéris envers la population arménienne du Haut-Karabagh, ce qui mènerait à un deuxième nettoyage ethnique,

Consternée par l'initiative d'intervention non sollicitée par des forces extérieures, dont notamment l'envoi de mercenaires comme renfort pour l'Azerbaïdjan de la part de la Turquie, renforçant ainsi les tensions religieuses de la région,

Rappelant que la décision prise par le bureau du Caucase de l'URSS en 1921 d'attribuer la région du Haut-Karabagh à l'Azerbaïdjan a été fortement influencée par des pressions de la part des dirigeants communistes de cet Etat, ainsi que la crainte de l'URSS de devoir céder aux réclamations d'autres régions ayant subi un découpage de frontières irréflecti,

Convaincue que des frontières fixes dans la région du Haut-Karabagh, obtenues par l'indépendance de la République d'Artsakh, permettraient d'entamer des négociations de paix et de restaurer la prospérité d'un carrefour économique entre l'Europe, le Proche-Orient et le monde russe.

Décide de soutenir l'indépendance de la République d'Artsakh, proclamée le 2 septembre 1991, qui comporte tous les éléments fondateurs d'un État, notamment une Constitution restant fidèle à la tradition arménienne, et invite les autres États membres à en faire de même ;

- d'inviter les belligérants du conflit à un cessez-le-feu, pour autant que la République d'Azerbaïdjan accepte complètement l'indépendance de la République d'Artsakh, et invite le Conseil de Sécurité à envoyer les Casques bleus sur le terrain pour assurer le maintien d'un environnement favorable aux négociations de paix ;
- de s'assurer qu'un système soit mis en place afin d'intégrer la population minoritaire d'Azéris dans la République d'Artsakh.

Le texte français fait foi.